



Comité Ile de France de tarot

RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Équipes - Coupe de France

Saison : 2025/2026

Article 1 : DÉROULEMENT

Cette compétition décernera le titre de champion régional.

1^{er} TOUR
Le samedi 2 mai 2026 À 13 h30 et 20h45.
Au Tarot Club Orsay Salle Tati – Allée de la Bouvêche 14 ^{bis} , rue Saint Laurent 91400 - ORSAY
2 -ème TOUR
Le samedi 9 mai 2026 À 13 h30 et 20h45
L'excuse Plesséenne Espace Michel BERGER – Place du 8 mai 1945 91220 – LE PLESSIS PATE

- Les horaires précis des séances du soir seront indiqués par les arbitres à l'issue de celles de l'après-midi.
- L'épreuve est ouverte aux licenciés de la zone 81 (comité Ile de France).
- Chaque participant ne pourra jouer que dans une équipe.

Article 2 : RÈGLES

- Chaque match se joue en 4 quart-temps de 6 étuis.
- Un attaquant différent par quart temps.
- Les sur-contrats sont autorisés.

Article 3 : BONUS

Un bonus (en point de match) est attribué à chaque équipe lors de son inscription (en tenant compte du dernier classement national).

Ce bonus est définitif pour la saison en cours, et est conservé pour la finale nationale. L'addition des points-bonus (ou points de match) s'effectue sur les 4 joueurs les mieux classés de l'équipe, selon le barème ci-après :

1 ^{ère} Série Nationale	0	3 ^{ème} Série Pique	5.5
1 ^{ère} Série Pique	0.5	3 ^{ème} Série Cœur	6
1 ^{ère} Série Cœur	1	3 ^{ème} Série Carreau	6.5
1 ^{ère} Série Carreau	2	3 ^{ème} Série Trèfle	7
1 ^{ère} Série Trèfle	3	4 ^{ème} Série Pique	7.5
2 ^{ème} Série Pique	3.5	4 ^{ème} Série Cœur	8
2 ^{ème} Série Cœur	4	4 ^{ème} Série Carreau	8.5
2 ^{ème} Série Carreau	4.5	4 ^{ème} Série Trèfle et NC	9
2 ^{ème} Série Trèfle	5		

NB – Un joueur ayant obtenu un classement en 1^{ère} ou en 2^{ème} Série est obligatoirement classé au minimum 3^{ème} Série Trèfle.

En cas de match nul après addition des points match, des bonus et des pénalités, l'équipe gagnante sera :

- celle ayant le plus gros bonus,
- puis celle ayant gagné le plus grand nombre de donnes,
- puis celle ayant gagné le plus de quart temps
- et en dernier lieu au meilleur quart temps

Article 4 : COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes sont composées au minimum de 4 joueurs et au maximum de 6 joueurs.

De nouveaux joueurs peuvent compléter l'équipe en cours d'épreuve durant le stade des épreuves régionales à condition :

- De n'avoir participé à aucun match la même saison.
- De ne pas porter le nombre de joueurs à plus de 6.
- D'être d'un classement (série et couleur) au maximum égal au 4^{ème} joueur de l'équipe.

NB : Après le tirage au sort du 1^{er} tour :

Une équipe inscrite ne peut plus modifier sa composition quelles que soient les circonstances.

Il sera impossible à un joueur de changer d'équipe : un joueur inscrit reste dans son équipe même s'il ne joue pas.

Aucun joueur ne pourra participer aux finales nationales s'il n'a pas disputé au moins un match au sein de son équipe au stade des épreuves régionales, même en cas de force majeure.

Le tirage au sort aura lieu le 01 mai 2026 à 13h à MOISSELLES et sera diffusé en direct sur la page Facebook du Comité Ile de France (<https://www.facebook.com/groups/281848063786631>).

Article 5 : INSCRIPTIONS

La date limite pour les inscriptions est fixée au mardi 31 mars 2026 à minuit et devront parvenir au directeur d'épreuve, **Lydia JANNEAU**

- De préférence par internet sur le site du comité www.comiteiledefrancedetarot.fr sur le module « formulaire d'inscription ».
- Ou par mail à : lydiatarotidf@gmail.com
- Ou par téléphone au : [06 31 30 31 50](tel:0631303150)

Le droit d'engagement est de 10 € par match (5 € pour les juniors, les espoirs et les étudiants) .

Article 6 : QUALIFIÉS

2 équipes seront qualifiées pour la finale nationale qui se déroulera du **6 au 11 novembre 2026 à BAR LE DUC (55)**.

Les 4 premières équipes du tableau B sont qualifiées pour la finale de Zone qui se déroulera le **27 juin 2026** (lieu et heure à déterminer).

Le tableau d'organisation de cette compétition sera effectué dès la connaissance du nombre exact d'équipes.

Il est interdit d'avoir un « Lucky-looser » qui reste dans le tableau A. Tous les perdants des matchs dans le tableau A sont reversés dans le B et il n'y a pas de repêchage du perdant avec le plus petit écart.

Interdiction formelle de tête de série, pas d'équipes protégées : on fait un tirage integral.

Si on a 2 qualifiés direct dans un comité, on a 2 solutions :

1 - Qualifier les 2 finalistes du tableau A.

2 – Qualifier le vainqueur du tableau A et le vainqueur d'un barrage entre le perdant de la finale du tableau A et le vainqueur de la finale du tableau B.

Ce format est celui privilégié par la FFT car chaque équipe a perdu 1 seul match sur la compétition et le vainqueur du B peut-être avoir perdu contre le vainqueur du A.

Pour être défrayés par le Comité les joueurs qualifiés devront avoir joué au moins 5 quart-temps lors de notre compétition régionale.

Article 7 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes

- Chapitre 1 Epreuves officielles : **Articles 1-12-15-16-19**
- Chapitre 2 Règles communes à toutes les épreuves : **Articles 20 à 40 sauf 25-26**

Fascicule 6 - Coupe de France

- Chapitre 1 Règlement officiel
- Chapitre 3 Règlement des compétitions

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre

Article 8 : PCN - PP

- **500 PCN** sont attribués à chaque joueur présent par match gagné.
- Les joueurs des équipes ayant participé aux quarts de finale du tableau A ainsi que les finalistes du repêchage obtiendront des PP selon le tableau suivant.
- **Ces PCN et PP seront enregistrés pour la saison 2026/2027.**

FINALISTES TABLEAU A	
1 ^{er}	24
2 ^{ème}	19

Article 9 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le Directeur d'épreuve, le président de zone, la CCR et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 7.

Article 10 : MESURES LIÉES AUX COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPE

Le système de signalisation, clair et précis, de chaque équipe sera remis à l'arbitre sous enveloppe avant le début de l'épreuve.

Article 11 : RESPECT

Accès aux salles :	L'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
Discipline :	Tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.
Tabagisme	Toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).
Téléphone :	Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.
Mesures sanitaires :	Mesures sanitaires soumises aux conditions en vigueur à la date de la compétition

Le Directeur d'épreuve	La Présidente de la C.C.R	Le Président de zone
Lydia JANNEAU	Lydia JANNEAU	Stéphane MIONNET le 06/09/2025